

## Quatre tribunes mondaines, *Le Monde*, 11 juin 2003

**Le déficit et le défi, Michel Beaud**, professeur émérite d'économie (université Paris-VII).

RÉELLE et compréhensible est l'inquiétude que suscite la réforme des retraites chez des millions de fonctionnaires et salariés du secteur public qui, à la fois n'y voient pas clair, ne savent pas "à quelle sauce ils vont être mangés" et ont le sentiment d'être floués. Le gouvernement n'est-il pas en train de changer les règles du jeu sur la base desquelles ils se sont engagés dans une profession publique qu'ils ont adoptée globalement, avec ses avantages et ses inconvénients ?

Mais, en même temps, des syndicats, des minorités activistes, jouent du mélange d'inquiétude, d'insatisfaction générale, de frustration face à une majorité politique née dans l'ambiguïté des scrutins d'avril 2002. Et le gouvernement se fait Raminagrobis - patte de velours de discours conciliants et rassurants et griffes annonciatrices d'un passage en force, ou, en cas d'échec, d'un pire où tous seraient perdants du fait de l'effondrement des régimes de retraite par répartition.

Rien de bien nouveau, en somme, mais l'inquiétant révélateur de l'incapacité de la société française à prendre en charge ses problèmes de fond. Un syndicalisme qui peine à se dégager de sa tradition à dominante revendicatrice. Une gauche ballottée entre 3 pôles : opposition dénonciatrice, lancement de réformes radicales, enlisement dans un pragmatisme de gouvernement porteur de reniements mal assumés. Une droite conservatrice souvent amenée par calcul ou prudence à adopter des lignes recouvrant largement celles de la gauche de gouvernement...

Bref, démagogie des discours, pragmatisme porteur de désillusions, enfermement dans des jeux du pouvoir où sont laissés à l'écart enjeux difficiles et problèmes essentiels. En final, derrière les surenchères, un manque de courage qui conduit à une coupable incurie.

Car il y a des décennies que l'on savait que le problème des retraites allait se poser. Des mesures ont été prises là où les obstacles étaient moindres : dans le secteur privé. Pour le public, on a tergiversé, commandé des rapports, créé des commissions, projeté, tenté, atermoyé, laissé le dossier au gouvernement suivant, à la majorité suivante.

C'est un signe de manque de courage, de maturité, de responsabilité, qu'en vingt années de gouvernement la gauche n'ait pas réussi, avec les syndicats, à faire les choix nécessaires. Plus tôt ils auraient été faits, plus longues auraient pu être les périodes de transition. C'est l'effet d'un déficit démocratique, lié au caractère étriqué de la vision politique de ceux qui nous gouvernent, que, sur une question qui touche toutes les couches de la société française et toutes les générations, la gauche, la droite, les syndicats et d'autres organisations représentatives de la société civile n'aient pas réussi à se concerter en vue de dégager un projet susceptible d'être largement compris, admis et mis en œuvre, avec la progressivité nécessaire.

Plus généralement, la droite et la gauche de gouvernement ne doivent-elles pas tirer les conséquences de la manière dont elles ont exercé le pouvoir depuis des décennies ? Il existe entre elles non seulement de sensibles divergences, mais aussi d'importantes convergences, et pas seulement sur l'opposition aux thèmes de l'extrême droite, mais aussi sur la protection sociale, le rôle essentiel de l'Etat, la nécessité d'une cohérence et d'une stratégie européennes, le soutien aux pays pauvres, la conception d'un monde pluri-civilisationnel et multipolaire, le choix d'un développement durable et responsable.

Dans tous ces domaines, où les engagements nécessaires doivent s'inscrire dans le temps, est-il impossible de délimiter un fonds commun de la démocratie française, un projet d'action pour le XXI<sup>e</sup> siècle ? Cela ne limiterait en rien les joutes politiques, le jeu électoral et les affrontements des discours et des propositions. Mais cela permettrait, dans le champ politique, de donner aux mots "combat", "victoire", "défaite" une connotation moins guerrière et plus sportive, avec en permanence le souci d'un jeu correct.

## La querelle des anciens et des modernes

**Jacques Bichot**, professeur d'économie à l'université Lyon-III-Jean-Moulin.

PROVISOIREMENT, l'archaïsme a triomphé. Le système français de retraites par répartition ne sera pas modernisé en 2004.

Pourtant, le gouvernement, appuyé par une majorité confortable, était mandaté pour effectuer une réforme structurelle, fusionnant trois douzaines de régimes de retraites par répartition en un seul, qui aurait fonctionné par points, permettant à chacun de prendre sa retraite "à la carte". C'est ce que les formations qui le soutiennent avaient annoncé, et c'est ce que l'actuel premier ministre avait écrit peu avant les élections dans un ouvrage intitulé Notre contrat pour l'alternance : "Pour l'assurance-vieillesse, les partenaires sociaux ont fait leurs preuves dans la gestion des régimes complémentaires. On peut sans réserve leur confier la responsabilité de toutes les retraites par répartition. Celles-ci pourraient utilement être calculées en points : ce système permettrait aux Français de choisir librement les modalités et la date de leur retraite et de procéder en temps voulu aux ajustements nécessaires."

Les Français étaient majoritairement prêts à cette révolution pacifique, à une "nuit du 4 août" où les privilèges eussent été abolis pour l'avenir, sans remise en cause des droits à pension gagnés antérieurement. Mais le cheval a refusé de sauter l'obstacle. Il a préféré suivre les sentiers battus, balisés en 1993 par le gouvernement Balladur : indexer les pensions sur les prix en espérant que les salaires progresseront nettement plus vite, et augmenter la durée d'assurance nécessaire pour obtenir le "taux plein".

Financièrement, le résultat est loin d'être à la hauteur. Pour le régime général, sur les 15 milliards annuels à trouver en 2020, les deux tiers sont espérés de l'amélioration de la situation de l'emploi. Le ministre des affaires sociales compte que celle-ci se produira mécaniquement, du fait de l'accroissement des départs à la retraite et d'arrivées moins nombreuses sur le marché du travail. C'est ce qu'il a dit devant des millions de téléspectateurs. Mais, durant la même émission, il a expliqué, en réponse à un dirigeant syndical, que le départ d'un senior n'entraînait nullement l'embauche d'un jeune. Comprenez qui pourra ! On comprend surtout que le gouvernement s'est rallié à une conception de la réforme consistant à prendre quelques mesures d'économie traditionnelles et, pour le reste, à croiser les doigts, au lieu de rendre le système gouvernable, adaptable en permanence à l'évolution économique et sociale, comme le sont l'Arrco et l'Agirc. Côté fonctionnaires, les mesures projetées résoudreaient 45 % d'une question à 28 milliards d'euros. Elles visent à rapprocher le code des pensions civiles et militaires du code de la Sécurité sociale, en supprimant l'indexation des pensions sur la valeur du point, en diminuant rétroactivement la valeur de l'annuité et en y introduisant l'injuste dispositif de la décote.

La retraite des salariés du privé comporte deux composantes : la pension de la Sécurité sociale et la ou les pension(s) complémentaire(s) - Arrco pour tous, et Agirc en sus pour les cadres. Le rapprochement à opérer entre fonction publique et secteur privé pouvait donc se réaliser en prenant pour modèle, soit le régime de base, soit les régimes complémentaires. Ces derniers sont de conception assez moderne ; en revanche, le régime de la Sécurité sociale met toujours en œuvre des concepts (annuité, taux plein, durée d'assurance, décote) qui remontent à l'ancien régime. Avoir choisi comme but de l'évolution du régime des fonctionnaires le plus archaïque, le plus compliqué, le plus injuste et le moins gouvernable des deux régimes du secteur privé est un coup de maître ! La préférence donnée au régime général avait déjà abouti, à l'époque où fut créée la pseudo-"retraite à 60 ans", à polluer les régimes complémentaires en y introduisant une décote génératrice de discriminations entre carrières courtes et longues, entre femmes et hommes, fléau dont ils étaient jusqu'alors préservés. Le régime des fonctionnaires va être atteint à son tour.

Pourtant, les Français le savent, et les observateurs de l'évolution économique et sociale le disent : les carrières ressemblent de moins en moins à celles des hommes ayant commencé à travailler avant guerre ou au début des "trente glorieuses". Il y avait une norme : travailler sans

interruption, de préférence dans le même organisme, pendant quarante à quarante-cinq ans d'affilée. Aujourd'hui, la norme s'est assouplie, et, demain, il n'y aura sans doute plus de norme du tout. Une réforme qui ne tient pas compte de cette évolution majeure, et dépassée avant même d'avoir vu le jour. La répartition entre temps d'activité professionnelle et temps consacré à d'autres occupations doit pouvoir être souple et chacun doit pouvoir, en ce domaine, mener sa vie comme il l'entend sans être ni favorisé ni pénalisé par des dispositions arbitraires. Il est dommage que le projet gouvernemental fasse à ce sujet un pas en arrière (application de la décote aux fonctionnaires) pour deux pas en avant (réduction à terme de la décote dans le régime général, instauration d'une surcote), quand il aurait fallu faire un grand bond en avant.

Il est également regrettable que le projet gouvernemental ne dégage pas clairement la notion de neutralité actuarielle. La législation en vigueur mélange les notions d'âge et de durée d'assurance, ce qui interdit le recours à la logique actuarielle, exclusivement basée sur l'espérance de vie, c'est-à-dire sur l'âge. Le projet de loi fait sienne cette confusion.

Dès lors que n'a pas été apporté d'éclaircissement sur une question aussi élémentaire, il n'y a rien d'étonnant à ce que le fonctionnement même de la répartition n'ait pas été abordé. Ainsi l'article 2, relatif à la contributivité, ne fait-il aucune référence aux contributions qui préparent l'avenir des retraites : la mise au monde et l'éducation des enfants. Les dispositions familiales relatives aux pensions vont donc rester, comme aujourd'hui, des "avantages" relevant de la "solidarité nationale": le théorème de Sauvy, selon lequel ce sont les enfants d'aujourd'hui qui font les retraites de demain, continue à être superbement ignoré.

Le fait irréfutable que l'on ne peut répartir que ce qui rentre dans les caisses ne sera pas davantage intégré à cette réforme qui s'autoproclame "la plus importante menée depuis 1945". On pourra donc allégrement continuer à distribuer de faux droits ne correspondant à aucun contenu réel, à faire des promesses démagogiques sur lesquelles il faudra revenir un jour, comme le fait cette réforme en constatant que les engagements antérieurement pris dans un contexte d'inflation des droits à pension ne sont pas tenables.

Tout cela parce que la formule des points, qui a fait ses preuves dans les régimes complémentaires, et que préconisaient avant les élections la plupart des formations politiques aujourd'hui fusionnées dans l'UMP, a été écartée sans examen sérieux. S'il fallait faire du neuf, mais du neuf exactement semblable à l'ancien, la réforme a parfaitement atteint son objectif.

## **Parti socialiste, socialisme parti**

**Frédéric Lordon**, chargé de recherche au CNRS.

U retour du refoulé ou d'une nouvelle fidélité à soi-même, on ne sait trop quelle hypothèse convient le mieux pour évoquer le soutien socialiste apporté par M. Rocard, M. Delors et M. Attali au projet Fillon sur les retraites. On imagine d'ici les hauts cris de l'appareil, scandalisé de l'amalgame du parti tout entier et de quelques voix "isolées". Il y a plutôt des raisons de penser que, échappant en raison de leur âge ou de leur statut aux disciplines ordinaires de parti, ces incarnations ambulantes de la culture de responsabilité ont cassé le morceau et mis à nu sans autre précaution les couches profondes de l'entendement socialiste gouvernemental.

La pantomime de Dijon n'inquiète que les experts (Elie Cohen et autres, Le Monde du 28 mai) qui veulent se faire peur d'entendre Laurent Fabius casser sa voix et - qui sait ? - peut-être bientôt lever le poing. On partagera sans peine le même sentiment de consternation au spectacle de cette comédie navrante d'opportunisme, mais pour des raisons diamétralement opposées. Car, pareils à tous ces précepteurs de l'enfance socialiste qui regardent la belle éducation libérale un peu comme leur réussite personnelle et redoutent sans cesse la rechute dans la délinquance, ces experts-là, d'ailleurs si proches de ceux du gouvernement, ont décidé que le problème des retraites était à solution unique et que critiquer la réforme, c'était s'opposer à toute réforme.

Qu'ils se rassurent, c'est bien ce que pensent en leurs tréfonds, et toute extinction de voix mise à part, les dirigeants du PS. On se prend même à penser que si les socialistes au pouvoir n'avaient pas fait la même chose, ils auraient peut-être fait pire !

Faut-il rappeler que le plan d'épargne salariale élaboré en 2001 par Laurent Fabius n'était pas autre chose que l'amorce d'un dispositif d'épargne-retraite capitalisée ? C'est d'ailleurs bien ainsi que l'avaient compris tous ceux qu'il était susceptible d'intéresser, depuis les salariés, persuadés d'avoir affaire à un instrument de retraite, jusqu'aux entreprises, également décidées à l'utiliser à cette fin, et aux professionnels de la gestion institutionnelle, ravis d'avoir enfin sous la main un début d'équivalent des plans 401 (k) américains.

Il n'y avait que le ministre de l'économie de l'époque pour s'obstiner à dénier l'indéniable, effort d'ailleurs assez vite interrompu puisque le programme du candidat Jospin, sans grand souci pour des protestations de bonne foi fraîches d'à peine un an, proposait, ni plus ni moins, la transformation des plans partenariaux d'épargne salariale volontaire (PPESV) en explicites fonds d'épargne-retraite.

On voudrait mentionner aussi le courageux combat que mènent les députés socialistes français au Parlement européen pour faire voter la directive OPA du commissaire Bolkestein, directive qui se propose d'abattre tous les obstacles retenant encore les OPA hostiles, et l'on aurait un panorama à peu près complet des faits et gestes récents qui font du socialisme "responsable" le meilleur ami de la finance. Et une idée assez précise de la confiance qu'il convient d'accorder aux serments dijonnais de faire barrage à la capitalisation jusqu'à la dernière goutte de sang.

C'est bien de la financiarisation de l'économie française qu'il est question, en effet, avec la présente réforme des retraites. Il suffit pour s'en convaincre d'observer ce qui s'est passé dans tous les pays européens où elle est déjà mise en œuvre. Et de constater, au-delà des variantes nationales, la robuste simplicité d'un scénario invariant qui organise à bas bruit l'attrition de la répartition pour mieux promouvoir à terme la capitalisation, passée en contrebande sous l'innocente métaphore des "étages" et la qualification tranquillissante de "sur-complémentaire".

Entre baisses subreptices du taux de remplacement et allongement de la durée de cotisation, il va falloir vraiment avoir la foi pour laisser sa retraite aux bons soins de la seule répartition. Le mouvement de constitution d'épargnes auxiliaires est d'ailleurs déjà bien amorcé. Si la dégringolade boursière rend à peu près suicidaire de prononcer aujourd'hui les mots "fonds de pension", nul doute qu'ils sont pourtant à l'horizon de ce débat : petit étage deviendra grand...

Dans l'intervalle, la science économique des experts s'offre à certifier l'impossibilité de la hausse des cotisations. Aucun de ses arguments - ni la compétitivité, ni le profit et l'investissement, ni le coût du travail - n'est convaincant et ne sortirait indemne d'une authentique discussion scientifique. Mais qu'importe, ils sont suffisamment conformes aux lieux communs dominants pour avoir l'air de s'imposer comme des évidences et permettre de récuser toute solution alternative.

Ainsi, d'"évidence" en "évidence", au ras d'une "expertise" bien faite pour aider le Medef à ne rien lâcher des 10 points de PIB raflés pendant les années 1980, chemine un changement de modèle social. C'était la performance historique du compromis d'après-guerre que d'avoir su soustraire aux forces de marché des pans de la vie sociale aussi importants que la santé et la retraite. Mais y a-t-il encore quelqu'un dans la motion Hollande capable de dire les choses en ces termes, capable d'opposer à la déréglementation d'EDF qui s'annonce que le service public est l'un des constituants du lien social dans la grammaire politique française, comme l'est l'organisation solidaire des retraites, quelqu'un capable d'une parole authentiquement politique au moment où se trouve mise en jeu une certaine façon de vivre ensemble ?

Comme l'aveu tragique d'un effondrement intellectuel sans retour, la boulette des éléphants trahit l'inanité politique où la majorité du Parti socialiste se trouve rendue, inanité de la "solution unique", du "pragmatisme", et sans doute, bientôt, du "dépassement des idéologies". Ces fondamentaux de la pensée gestionnaire réussissent la performance en apparence contradictoire de réaliser à la fois le summum de l'idéologie et le dépérissement de la politique.

Comment croire que les protestations d'opposition d'aujourd'hui puissent être autre chose qu'une posture ? Qu'en resterait-il au lendemain d'un retour au pouvoir ? Le problème des retraites charrie des enjeux de société si profonds qu'il ne faut pas hésiter à en faire une épreuve intellectuelle décisive. L'incapacité des socialistes à délivrer, d'une seule voix, une parole claire, véritablement politique et digne de confiance laisse penser que cette formation pourrait atteindre bientôt un point de rupture. Elle conduit en tout cas ceux qui contemplant, atterrés, sa longue dérive à n'en plus finir de se demander ce qui reste de socialisme au Parti socialiste.

## **Les riches peuvent-ils payer les retraites ?**

**Thomas Piketty**

directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

AVANT tout, le conflit sur les retraites est un conflit sur la répartition des richesses, et il se nourrit des incertitudes qui y sont liées.

Pour les opposants les plus déterminés à la réforme Fillon, la question ne fait guère de doute : il est inacceptable de demander des efforts aux salariés moyens, puisqu'il suffirait pour résoudre le problème du financement de ponctionner les nantis, les spéculateurs, les revenus financiers, les stock-options, etc. D'où la question : les riches sont-ils effectivement assez riches pour payer les retraites ? La réponse à cette question est malheureusement négative. Les riches sont (trop) riches, mais la masse des retraites à financer, compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, est encore plus gigantesque. Les ordres de grandeur ne sont tout simplement pas les mêmes.

Actuellement, le taux le plus élevé de l'impôt sur le revenu est de 50 %. Il s'applique à la fraction des revenus (avant toute déduction) supérieure à 130 000 euros par an pour un couple et 65 000 euros pour une personne seule, soit environ 250 000 foyers.

Supposons que l'on porte ce taux à 100 %, ce qui reviendrait à instituer un revenu légal maximal de 65 000 euros par personne, et que les personnes concernées continuent de déclarer les mêmes revenus (hypothèse optimiste s'il en est). Sur la base des revenus déclarés en 2002, une telle mesure rapporterait à peine 7 milliards d'euros, soit guère plus de 0,4 point de PIB (produit intérieur brut, c'est-à-dire le total des richesses produites en France chaque année).

Si l'on se contentait de relever le taux supérieur à 75 %, mesure déjà audacieuse dans le contexte fiscal-européen actuel, les recettes seraient de 0,2 point de PIB. Il s'agit là de sommes non négligeables (le budget de l'enseignement supérieur représente par exemple moins de 0,6 point de PIB), mais très insuffisantes pour payer les retraites.

D'après le Conseil d'orientation des retraites, dont personne ne semble contester les simulations, le déficit de notre système de pensions atteindra 4 points de PIB par an en 2040 si l'on ne prend aucune mesure et plus de 6 points de PIB si l'on annule les mesures Balladur et que l'on revienne à 37,5 années pour tous. Autrement dit, en instituant un revenu maximal légal à 65 000 euros par an et par personne, on ne couvrirait qu'à peine 10 % des besoins de financement (légèrement plus si l'on prenait en compte les revenus exonérés). Les riches sont riches, mais il ne sont pas assez nombreux.

Et le fait d'avoir recours à d'autres prélèvements que l'impôt sur le revenu, comme une taxe sur les revenus boursiers, les profits, la valeur ajoutée, les transactions financières, etc., ne changerait rien à l'affaire.

Par définition, quels que soient l'intitulé et le mode de perception utilisés, tout prélèvement finit toujours par être payé intégralement par les ménages. En particulier, il n'existe pas de prélèvement payé par les entreprises, ces dernières se contentant de répercuter leurs charges sur les ménages salariés qui travaillent pour elles, les ménages actionnaires qui les possèdent ou les ménages consommateurs qui achètent leurs produits. Et quel que soit le prélèvement utilisé, le fait est que les ménages disposant de revenus supérieurs à 65 000 euros par an et par personne ne paieront jamais plus de 0,4 point de PIB.

On pourrait bien sûr lever des sommes plus substantielles en abaissant le seuil de 65 000 euros. Mais il faudrait l'abaisser très fortement, et les forces politiques et sociales susceptibles de soutenir une telle politique de redistribution risquent fort d'être maigrichonnes. Par exemple, il n'est pas certain que les enseignants, dont beaucoup terminent leur carrière aux alentours de 30 000-40 000 euros (voire davantage), en fassent partie.

Le fait que les riches ne soient pas assez nombreux pour tout financer n'implique certes pas qu'il faille les dispenser de tout effort, bien au contraire. Comment justifier des sacrifices demandés aux ménages moins favorisés si l'on ne commence pas par exiger des mieux lotis qu'ils montrent l'exemple ? Par ailleurs, l'histoire a montré qu'une fiscalité fortement progressive sur les hauts revenus, bien qu'insuffisante pour dégager des marges de manœuvre substantielles d'un point de vue macroéconomique, était un instrument indispensable pour éviter que ne se reconstitue une société de rentiers.

En accordant des largesses aux contribuables aisés à son arrivée au pouvoir (baisse de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune), le gouvernement Raffarin n'a guère contribué à crédibiliser les sacrifices qu'il demande aujourd'hui à la masse de la population.

L'honnêteté oblige néanmoins à reconnaître que l'essentiel de l'effort concernant la réforme des retraites devra dans tous les cas de figure reposer sur des couches de la population nettement plus larges que les seuls "riches". Il n'existe pas de prélèvement miracle ou de trésor caché.

Ce préalable établi, on peut passer à la seule question importante. Compte tenu du fait que l'effort devra être largement réparti dans la population, quelle partie de l'effort doit prendre la forme d'une hausse de prélèvements, et quelle partie doit correspondre à un allongement de la durée de cotisation ? Tout le monde sait que les prélèvements augmenteront : personne ne veut de l'allongement de neuf ans de la durée de cotisation qui serait nécessaire pour financer l'intégralité du déficit de 4 points de PIB prévu à l'horizon 2040.

La question est : les hausses de prélèvements doivent-elles couvrir 100 % du déficit, ou bien doit-on jouer également sur la durée ? Dans la réforme proposée (passage du public de 37,5 à 40 ans d'ici à 2008, puis passage du public et du privé à 41 ans en 2012 et 42 ans en 2020), l'allongement de la durée de cotisation couvre à peine 35 % du déficit à l'horizon 2020, ce qui signifie qu'au moins 65 % de l'effort sera nécessairement pris en charge par une hausse de prélèvements, que ce soit au moyen de cotisations nouvelles ou de transferts du budget général au fonds de réserve.

On peut reprocher au gouvernement d'être insuffisamment précis et imaginatif sur les prélèvements qui augmenteront, et faire des propositions détaillées en ce sens.

On peut également défendre l'idée selon laquelle cet équilibre 35 %-65% devrait être ramené à 30 %-70%, ou même 25 %-75%, en indiquant précisément les catégories de métiers particulièrement pénibles pour lesquelles la durée devrait être réduite. Mais il est malhonnête de laisser croire que la réforme proposée fait tout peser sur l'allongement de la durée de cotisation et qu'un gouvernement de gauche parviendrait à un équilibre radicalement différent.